



Le Crouais, le 11 mai 2026

Référence : 05-26-99

Objet : Convocation Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira le :

Mardi 19 mai 2026
À 19h00
Salle de la Mairie

L'ordre du jour est le suivant :

- Finances Publiques – Subventions aux associations
- Commande Publique – Groupement de commande entretien voirie
- Fonction Publique – Convention d'utilisation des missions facultatives
- Fonction Publique - Médiation préalable obligatoire
- Institution et vie politique – Désignation référent déontologue
- Domaine et Patrimoine - Cession d'une parcelle communale sise 14, Le Pas de la Lande
- Administration générale – décisions prises par délégation
- Questions diverses

Le Maire,
Daniel CHICOINE



L'article L.2121-10 du CGCT précise désormais que :

Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.